



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Emploi, de l'Insertion
De la Formation et de la Mobilité

ATTESTATION D’AFFICHAGE

==--==

Le Préfet de la Réunion certifie avoir reçu de la mairie des Avirons, le certificat d'affichage précisant que la décision n° 466/SG/DAI/BEIFM/, concernant la Sarl Quincaillerie DARTY, en vue de l'extension du magasin « les Briconautes » a bien été affichée en mairie, pour une période de deux mois à compter du 21 février 2007.

Fait à Saint-Denis, le 6 mars 2007

Pour le Préfet
Et par délégation,
Le Chef de Bureau

Serge DARNAUD